



ANNEXE 1A

Servitudes d'utilité publique (SUP) affectant l'usage des sols communiquées le 18 décembre 2020 par les services de l'Etat.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE LA DOLLER
ET DU SOULTZBACH

**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal (PLUI)**

Plan des servitudes d'utilité publique



Préfecture du Haut-Rhin

Direction Départementale
des Territoires du Haut- Rhin

Service Connaissance,
Aménagement et Urbanisme



Echelle : 1:25000

Date de réalisation : 26/11/2019
Service : Mission d'Intelligence
Territoriale
Source des données:
DOT 66 - 2017
Référentiel :
©IGN BDCADASTRE® 2016



- COMMUNE
- A4 - Passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- AC1 - Périmètre des abords des monuments historiques
- AC2 - Sites inscrits ou classés monuments naturels
- AC3 - Réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles
- AS1 - Périmètre de protections des eaux potables et minérales
- Eloigné
- Immédiat
- Rapproché
- Rapproché avec réglementation particulière
- EL7 - Circulation routière alignement des voies
- I1 - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et produits chimiques
- I4 - Réseaux électriques
 - A - Haute tension
 - A - Moyenne tension
 - S - Haute tension
 - S - Moyenne tension
- PM1 - Risques naturels prévisibles (PPRN)
- PT1 - Protections des centres de réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Protection des centres d'émissions et de réceptions contre les obstacles
- PT3 - Réseaux de télécommunications
- T7 - Zone de dégagement aéronautique hors zones de dégagement (concerne l'ensemble du département)
- Bâtiments
- Parcelles











